



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N° 02 REUNION PLEINIÈRE DU 10.10.2024 REALISEE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Mesdames DELRIEU Christine, HANOUE T Laetitia
Monsieur GRISEL Philippe.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla i de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

JOURNEE DU 14.09.2024

SENIORS FEMININ A 8 D1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



SENIORS FEMININ A 8 D1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS FEMININ A 8 D2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS FEMININ A 8 D2 POULE B

Match n. 29435179 FC ST ETIENNE DU ROUVRAY // AL DEVILLE MAROMME

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS FEMININ A 8 D2 POULE C

Match n.29435497 ES PLATEAU FOUC.REAL // EU FC

Forfait non déclaré du EU FC

La commission, jugeant en 1^{er} ressort, donne match perdu par forfait à EU FC 1 sur le score de 0 à 3, 0 point, pour en faire bénéficier l'ES PLATEAU FOUC.REAL.1 sur le score de 3 à 0.

Inflige une amende de 90€ à EU FC.

U 17 FEMININE DEPARTEMENTAL 2 poule A

Match n. 29435907 CMS OISSEL 21 // S SOTTEVILLE CC 21

Forfait non déclaré de S SOTTEVILLE CC 21

La commission, jugeant en 1^{er} ressort, donne match perdu par forfait à S SOTTEVILLE CC 21 1 sur le score de 0 à 3, 0 point, pour en faire bénéficier le CMS OISSEL 21 sur le score de 3 à 0.

Inflige une amende de 50 € à S SOTTEVILLE CC.

U 17 FEMININE DEPARTEMENTAL 2 poule B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U 17 FEMININE DEPARTEMENTAL 2 poule C

Match n. 29490407CAUX FCX 21 // ST AUBIN FC 21

La rencontre est reportée au 19.10.2024

U 14 DEPARTEMENTAL 1 GROUPE A

R A S

U 14 DEPARTEMENTAL 1 GROUPE B

Match 29436421 FUSC BOIS-GUILLAUME 21 – CMS OISSEL 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 10 € est infligée au FUSC BOIS-GUILLAUME.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 14 DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A

Match n.29436436 US LILLEBONNE 21 – OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de signature de la Capitaine.

Une amende de 10€ est infligée à l'US LILLEBONNE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n.29436435 CS SERV. MUN. LE HAVRE 22 – AS FAUVILLAISE 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 10€ est infligée au CS SERV.MUN.LE HAVRE.



La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 14 DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B

Match n. 29436464 AS5V 21 – AS MADRILLET CHATEAU BLANC 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de signature de la Capitaine.

Une amende de 10€ est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n. MONT SAINT AIGNAN FC 21 – AL DEVILLE MAROMME 21

La rencontre est reportée au 25.09.2024.

Match n.29525005 FC LE TRAIT DUCLAIR 21 – FALAISES DU TALOU 21

Forfait non déclaré de FALAISES DU TALOU 21

La commission, jugeant en 1^{er} ressort, donne match perdu par forfait à FALAISES DU TALOU 21 sur le score de 0 à 3, 0 point, pour en faire bénéficier le FC LE TRAIT DUCLAIR 21 sur le score de 3 à 0.

Inflige une amende de 50 € à FALAISE DU TALOU.

U 14 DEPARTEMENTAL 2 GROUPE C

Match n. 29436466 FC BARENTINOIS 22 – FC ST JULIEN PT QUEVILLY 21

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n. 29436464 AS5V 21 – AS MADRILLET CHATEAU BLANC 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de signature de la Capitaine.

Une amende de 10€ est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

U 14 DEPARTEMENTAL 2 GROUPE D

Match n.29436481 S SOTTEVILLE CC 21 – FC GRAND COURONNE FC 21

Forfait non déclaré du FC GRAND COURONNE 21

La commission, jugeant en 1^{er} ressort, donne match perdu au FC GRAND COURONNE 21 sur le score de 0 à 3, 0 point, pour en faire bénéficier le S SOTTEVILLE 21 sur le score de 3 à 0.

Inflige une amende **de 75€** au GRAND COURONNE FC.

Match n. FC FEMININ ROUEN P.E 21 – ENT PQFC- GCOB 21

La rencontre est reportée au 25 septembre 2024.

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

JOURNEES DES 21 ET 22.09.2024

SENIORS FEMININES à 8 DEPARTEMETAL 1 poule A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS FEMININES à 8 DEPARTEMETAL 1 poule B

Match n. 29434946 ENT VARENNE AUFFAY 1 // US NORMANDE 76 1

Forfait non déclaré de l'ENT VARENNE AUFFAY 1

La commission, jugeant en 1^{er} ressort, donne match perdu à l'ENT VARENNE AUFFAY 1 sur le score de 0 à 3, 0 point, pour en faire bénéficier l'US NORMANDE 1 sur le score de 3 à 0.

Inflige une amende **de 75€** à l'ENT VARENNE AUFFAY 1



SENIORS FEMININES à 8 DEPARTEMETAL 2 poule A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS FEMININES à 8 DEPARTEMETAL 2 poule B

Match n.29435182 A .HOULMOISE BOND FC 1 // FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 1

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS FEMININES à 8 DEPARTEMETAL 2 poule C

Match n. 29435498 AC BRAY EST FORGES 1 // EU FC 1

Forfait non déclaré de EU FC 1

La commission, jugeant en 1^{er} ressort, donne match perdu à EN FC 1 sur le score de 0 à 3, 0 point, pour en faire bénéficier l'AC BRAY EST FORGES sur le score de 3 à 0.

Inflige une amende **de 75€** à l'EU FC

U 17 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 1 poule A

R A S

U17 FEMININES A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

R A S

U17 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 poule A

R A S

U17 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

R A S

U17 FEMININES A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 29490410 ENTENTE RAC- MJC / CAUX FC

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à l'Entente RAC-MJC.

PV COMMISSION FEMININE 21 SEPTEMBRE 2024

U14 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 1 poule A

R A S

U14 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 1 poule B

Match 29436422 MONT SAINT AIGNAN FC – CMS OISSEL

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au club MONT SAINT AIGNAN FC selon l'annexe financière du DFSM.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsmsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsmsm.fff.fr/>



Match 29436423 GRAND QUEVILLY FC – AI DEVILLE MAROMME

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au club GRAND QUEVILLY FC selon l'annexe financière du DFSM.

U14 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 poule A

R A S

U14 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 poule B

Match 29525007 FALAISES DU TALOU – O. PAVILLAIS

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au club FALAISES DU TALOU selon l'annexe financière du DFSM

U14 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 poule C

Match 29436467 S DE GRAND QUEVILLY – FC ST JULIEN/PT QUEV

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de signature capitaine, une amende de 10€ est infligée au club FC ST JULIEN/PT QUEV selon l'annexe financière du DFSM

U14 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 poule D

Match 29436482 ENT RAC / GRIEU – GRAND COURONNE FC

Rencontre homologuée sur le score acquis sur le terrain

Match 29436484 FC FEMININ ROUEN PE 21 – STADE SOTTEVILLE CC 21

Le club STADE SOTTEVILLE CC ne s'est pas présenté

Donne match perdu par forfait non déclaré à STADE SOTTEVILLE CC sur le score de 0 but à 3, 0 point, pour en faire bénéficier le club FC FEMININ ROUEN PE sur le score de 3 buts à 0

Inflige une amende de 75€ à STADE SOTTEVILLE CC

Le Président
P. LECORNU

le secrétaire
P. GRISEL